



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

puéricultrices

Question écrite n° 61751

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la revalorisation de la fonction de puéricultrice directrice de crèche et plus précisément sur l'accès de cette profession au cadre A de la fonction publique. En effet, la requête légitime de l'association des puéricultrices se fonde sur le niveau d'études élevé de ces personnels (bac + 4), leur déroulement de carrière, leur responsabilité pénale permanente, leur fonction d'encadrement, leur responsabilité quant à la sécurité des enfants, du personnel et des locaux qui leur incombent. Il paraît difficilement contestable que les pouvoirs de décision et d'organisation qu'elles exercent les qualifient pour l'accès au cadre supérieur de la fonction publique. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont envisagées afin de répondre à ces légitimes revendications.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61751

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3200